



Les Co-villes : une nouvelle expérience d'urbanisme démocratique

Institués par arrêté du nouveau Wali d'Alger, les co-villes, équivalent conceptuel de "la gouvernance locale" (en Europe) se veulent avant tout un espace de concertation où la priorité est accordée aux dysfonctionnements dans la gestion des communes et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, voire de la ville à plus grande échelle. Les réunions hebdomadaires présidées par le premier responsable de la commune et tenues au niveau des sièges des

APC regroupent les élus locaux, les représentants de la société civile mais également des notables et des intellectuels de divers horizons. A savoir que la première commune à s'être lancée dans cette expérience est Alger-Centre.



Prévention des risques majeurs et gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable

Le projet de la loi sur la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable a été soumis à débat en plénière le 24 octobre dernier à l'APN. Ce projet de loi a été élaboré sur la base de cinq principes fondateurs, à savoir :

- Principe de précaution et de prudence
- Principe de connaissance
- Principe d'action préventive et de correction par priorité à la source
- Principe de participation
- Principe d'intégration de techniques nouvelles.

Ce projet de loi a, par ailleurs, institué le droit à l'information du citoyen, l'enseignement des risques majeurs dans tous les cycles de formation des personnels spécialisés des institutions intervenantes dans ce domaine, est-il précisé dans le communiqué de presse du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Loi d'orientation sur la ville

L'avant-projet de loi sur la gestion de la ville lancé en 2001 par M. Cherif Rahmani, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement - la ville n'existant pas administrativement - semble être sur le point d'aboutir. La dernière mouture est, apprend-t-on, en voie de finalisation au niveau du ministre délégué chargé de la Ville.

Le Congrès 2005 à Istanbul souhaite proposer un forum où les architectes pourront ouvertement partager leurs succès, leurs résistances, leurs propositions, leurs discours critiques et leurs visions.

dans une ambiance festive, celle d'un bazar. En effet la structure thématique du Congrès d'Istanbul est inspirée de la célèbre tradition des bazars qui ont jalonné l'histoire des rencontres humaines.

mes dominants du marché, qui transforment les relations humaines et professionnelles en services.

La rencontre d'Istanbul se veut une résistance globale des architectes du monde à la dépréciation de l'idée de "qualité de la vie".

Utilisant les outils de communication les plus performants, le Comité d'organisation souhaite offrir un réseau interactif par lequel les architectes se réuniront, en ligne ou à travers des contacts personnels, pour échanger leurs rêves, leurs pensées, leurs préoccupations, leurs souhaits et évoqueront les limites de leurs actions. Les architectes du monde confronteront leurs idées

Le grand bazar ou la place du marché porte l'image de la diversité et de la solidarité des anciens marchands et suggère la liberté d'expression et la libre circulation des idées, qui peuvent être enrichies par les médias. Et puis, la métaphore de bazar (ouvert-fermé, local-global, réel-virtuel) devrait engendrer des critiques incisives et des arguments à l'encontre des mécanis-

Une fausse note cependant ; l'Algérie, à l'instar de ses voisins du Maghreb (Maroc et Tunisie) n'est pas encore représentée dans cette institution mondiale, il serait peut être temps que nos architectes s'ouvrent et s'impliquent davantage dans les débats internationaux. On y gagnera sûrement en expérience et en maturité.

UIA Istanbul 2005 : Grand Bazar d'architectures 22ème congrès de l'Union Internationale des Architectes



Promulgation de la loi n°04-05 du 14 août 2004 modifiant et complétant la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme

Une nouvelle loi plus sévère qui protège les œuvres architecturales

En effet, dans son article 13 en complément des dispositions de l'article 76 de la loi N° 90-29 du 1er décembre 1990, il

serait prévu de mettre en conformité, par la force publique, les constructions qui ne respectent pas les prescriptions du permis de construire délivré, le décret exécutif du 28/05/1991 N° 91-176 ne permettait pas l'intervention rapide des autorités, plusieurs voies de recours étaient possibles. Cette nouvelle disposition devrait permettre une gestion plus efficace et plus transparente au niveau des collectivités locales, cela donnera sans doute une grande marge

Aménagement du territoire le gouvernement opte pour les villes nouvelles



Des projets en gestation depuis de nombreuses années devraient voir le jour prochainement, l'objectif principal étant le rééquilibrage dans la répartition de la population.

Le développement de villes nouvelles est prévu principalement sur les hauts plateaux. Le projet de Boughezoul date des années soixante dix, il a été remis sur pied une

première fois en 1996 par le biais d'un concours d'idée international organisé par le CNERU qui a présenté à l'époque un premier plan d'aménagement sous l'impulsion de Mr Cherif Rahmani, actuel Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. En 2002 un nouveau projet voit le jour, l'oeuvre de Ricardo Bofill (photos).

Aujourd'hui on croit savoir que le projet devrait être relancé. Quand et comment ? On le saura sûrement dans nos prochains numéros.



Congrès Mondial des Urbanistes 2004 Organisé par l'Association Internationale des Urbanistes (IsoCaRP) Genève, Suisse, 18-22 septembre 2004

Dans le communiqué de presse rendu public les urbanistes des 63 pays du monde présents à cette manifestation ont voulu attirer l'attention sur le grave problème des mégapoles.

de plus en plus grandes, où la vie devient sélective, trop coûteuse et trop cruelle pour beaucoup.

Cependant il existe tout un système de villes intermédiaires partout dans le monde ; 62 % de la population urbaine y réside encore. Les urbanistes présents dans ce congrès ont pu constater à travers des nombreux rapports d'expériences en cours qui ont été exposés, que les villes intermédiaires sont conscientes de leur capacité à renforcer leurs performances et s'organisent en réseaux.

Cette tendance est présente presque partout dans le monde.

Le but à poursuivre est de rendre ces "villes intermédiaires" suffisamment compétitives et attirantes pour que leurs habitants et les entreprises économiques aient la possibilité et l'envie d'y rester ou de s'y installer.

Dans leurs communiqués les urbanistes de 63 pays du monde venant de tous les continents, affirment que l'une des clés pour préserver les valeurs de notre civilisation urbaine, serait de ne pas se contenter de soutenir un monde futur qui serait garanti seulement par des "grandes villes", bien qu'elles contiennent une grande partie des savoirs et des potentialités, mais de développer rapidement l'organisation et

les performances des villes intermédiaires comme une alternative aux seules mégapoles.

Selon le communiqué, il faut entériner l'idée d'un véritable besoin de "manager" les régions urbaines, au lieu et place de la référence hiérarchique de la gestion urbaine, habituelle mais intenable.

Désormais, des urbanistes formés également à l'art et aux sciences du management trouveront, pour ce faire, leur place et leur responsabilité par rapport à celle des représentants élus des populations.